

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

ACTION « Projet Professionnel »

MERCREDI de la GÉOGRAPHIE

du 03 décembre 2008

**LE MÉTIER
D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL**

Séance animée par Florian Sicard

Ancien étudiant du Département de Géographie et Aménagement

Animateur du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

Florian Sicard nous a présenté son travail d'agent de développement local lors d'une séance animée, avec de nombreuses questions de la part des étudiants, apportant un éclairage particulier sur les compétences du géographe dans la mise en place et l'animation de projets locaux. Notre intervenant travaille dans une association qui compte deux salariés et qui a pris en charge la mise en place du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées.

Dans un premier temps, M. Sicard a souhaité nous détailler son parcours et les raisons qui l'ont fait venir à la géographie. Après un Bac SES et une classe prépa HEC, il a intégré l'école supérieure de Commerce de Toulouse et a profité de cette formation pour réaliser de nombreux stages. La rencontre avec les élus et techniciens est pour lui le meilleur moyen de connaître le fonctionnement des collectivités locales et de prendre conscience des jeux d'acteurs. La formation universitaire en géographie n'intègre pas assez cet aspect professionnalisant et c'est avec force de conviction que Florian Sicard conseille aux étudiants de réaliser régulièrement des stages dans les collectivités locales ou dans divers organismes. Après donc son parcours à l'école de commerce, et très intéressé par le développement local, il intègre le Master 2 professionnel « Aménagement et Développement Transfrontaliers de la Montagne » à Foix d'où il sort diplômé fin 2006¹.

M. Sicard a donc suivi une formation pluridisciplinaire qui lui permet aujourd'hui d'avoir plusieurs approches d'un même problème. Il a également, lors de ses stages, développé ses réseaux de contacts, ce qui lui a permis d'être embauché après 3 mois de recherche d'emploi.

I. Les Pays, une échelle de projet de territoire

Qu'est-ce qu'un pays ?

Les **Pays** ont été créés par la loi la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT, dite Loi Pasqua), complétée par la Loi Voynet du 25 juin 1999. Le pays est une structure, qui regroupe plusieurs communes et communautés de communes souhaitant réfléchir et agir pour un avenir commun. Assez couramment, les pays sont calqués sur des « régions naturelles » homogènes, et on trouve donc des problématiques assez proches dans chacune des communes ou communautés de communes.

Le Pays c'est surtout une échelle de projet de territoire. Le périmètre concerné est défini lors de la création d'une **Charte de Pays**, qui va également proposer une stratégie commune de développement. La mise en œuvre du projet de territoire se fait grâce au **Contrat de Pays** qui est une convention signée entre le **Pays**, le Département, la Région, et l'État permettant de mobiliser des financements publics sur des projets portés au niveau local. Le **Contrat de Pays** est surtout un outil financier qui s'inscrit dans la stratégie de territoire. La conduite des projets et des études doit justifier d'un impact sur le territoire du Pays.

Vous trouverez un complément d'information sur les chartes et contrats de pays ainsi que des exemples de mise en œuvre sur le site www.paysagglomerations.com dans la rubrique « Documents téléchargeables ».

¹ Vous trouverez la plaquette de la formation sur le site du département de Géographie du Mirail, dans la rubrique Formations/Master 2 Pro
<http://geo.univ-tlse2.fr>

Le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

Florian Sicard est aujourd'hui animateur du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées. Son périmètre définitif a été arrêté fin 2002 et les acteurs locaux ont été mobilisés afin de rédiger la Charte de Pays au cours de la période 2001-2002². Situé au Nord de l'Ariège, il compte 62 communes dont 4 communautés de communes et concentre 40.000 habitants au recensement de 1999.

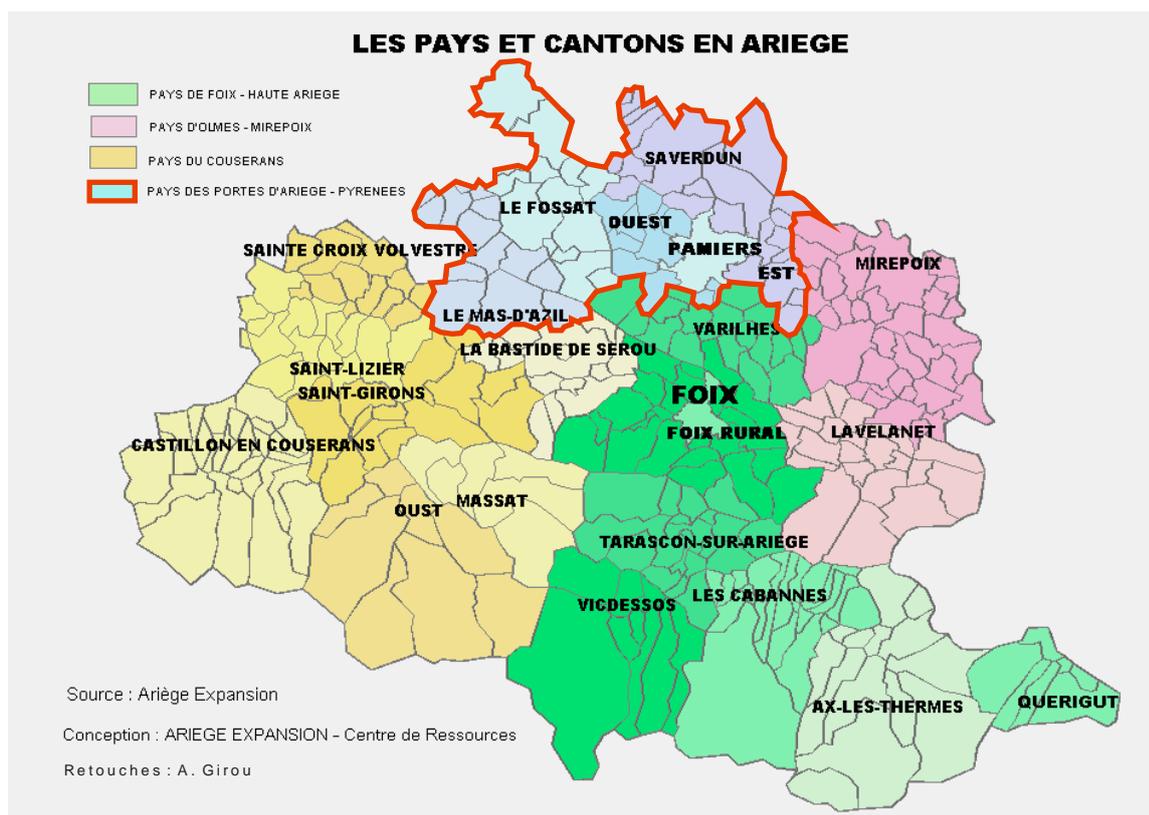
Croissance démographique du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

Population 1999 : 40 034 habitants

Population au 1^{er} janvier 2009 : 46 573 habitants

Croissance 1999 – 2009 : + 6539 habitants, soit +14,04%

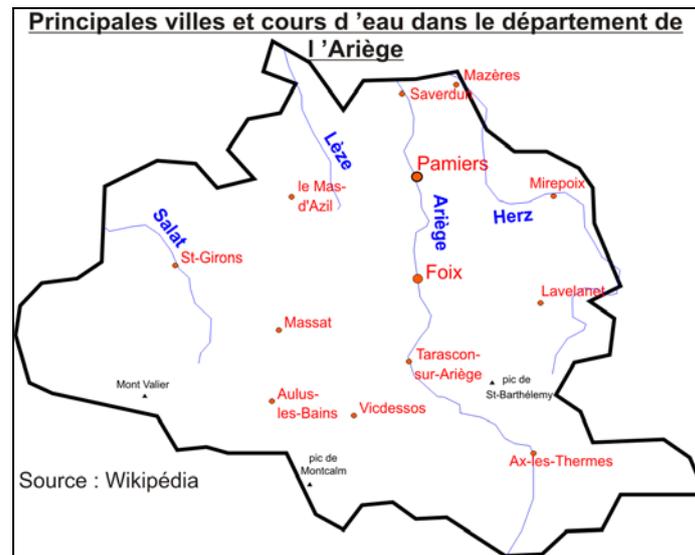
C'est un territoire qui bénéficie d'une forte croissance démographique notamment depuis l'ouverture de l'autoroute A66 en 2002, cette partie de l'Ariège est devenue une banlieue de Toulouse (Pamiers ne se trouve désormais qu'à une demi-heure de la ville rose). Cette proximité est aussi attractive pour les entreprises, ce qui en fait un bassin de création d'emploi important.



Ce Pays cache en fait deux réalités : d'un côté la vallée de l'Ariège connaît un développement économique très fort, avec un secteur industriel et commercial dynamique, et de l'autre côté, dans les vallées de l'Arize et de la Lèze, se trouve un territoire plus rural, avec une économie plus « traditionnelle » autour de l'agriculture et de l'artisanat. Un territoire donc hétérogène, compliqué/complexe, et en ce sens intéressant. L'objectif d'un

² <http://observatoire-territoires-durables.org>

développement équilibré est de créer des liens sur l'ensemble du territoire et mettre en place des habitudes de travail entre ces deux portions.



II. Travailler dans un Pays : Les objectifs du Pays et le rôle de l'agent de développement local

1ère mission : Définir un projet de territoire.

C'est la phase de l'élaboration de la **Charte de Pays**. L'agent de développement local est un coordonnateur, il participe à l'élaboration de cette charte, et dans le cas du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, à une première évaluation du Contrat de Pays 2003-2006. Il est le lien entre l'avancement du programme et les élus.

La Charte de Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, élaborée en 2002 est valable 10 ans et a été accompagnée de la mise en place d'un **Agenda 21 local**. Ce dernier est également un moteur de projets de territoire qui intègre plus spécifiquement les principes du développement durable. Tout comme la Charte de Pays, l'Agenda 21 aboutit à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions.

Pour mettre en place l'Agenda 21 local, il faut :

- Evaluer le fonctionnement du Pays, qui reprend tous les projets et détermine quels sont les problèmes. Cette évaluation est menée par l'agent de développement local.
- Conduire un diagnostic territorial : définir les enjeux avant de savoir où l'on veut aller.
- Mener un diagnostic exhaustif, ce qui s'avère utopique. Des problèmes se sont posés à ce niveau lors de l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées. En effet, au lieu de multiplier le nombre d'indicateurs et de se perdre dans les chiffres, il aurait fallu penser en termes d'enjeux (par exemple, le développement équilibré du territoire).
- Penser et agir de façon concertée : mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, des élus et des partenaires (chambres, conseils...) pour définir des stratégies. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour élaborer les stratégies en s'appuyant sur les diagnostics. Elles sont animées par l'agent de développement local, qui doit orienter les discussions, partager les temps de paroles etc. On aboutit à la détermination

d'actions à mettre en œuvre. Cette étape de concertation nécessite de travailler avec un bureau d'étude, recruté par l'agent de développement local, qui se chargera de mettre en place un cahier des charges, de rédiger des synthèses et de conseiller les élus. Florian Sicard précise qu'il faut accompagner le bureau d'étude et vérifier régulièrement le travail pour être sûr que l'orientation est la bonne et que le calendrier est respecté. En effet, il est possible que les délais soient présentés comme trop courts, au profit du bureau d'étude qui rallonge ainsi la durée de sa rémunération.

Un problème majeur rencontré par le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées lors de l'élaboration d'un Agenda 21 c'est le peu d'implication des élus, que l'on mesure par le faible nombre de personnes présentes lors des réunions. Se pose alors le problème de sa représentativité et de son effectivité future. Si peu d'élus prennent part aux discussions, alors ils seront très peu à prendre en charge la réalisation de l'Agenda 21, d'autant que c'est un document d'orientation et qu'il n'est pas contractualisé. Florian Sicard nous explique que pour certains élus, le développement durable est un effet de mode et qu'ils ne savent pas ce qu'est un Agenda 21. C'est donc à lui, en tant qu'agent de développement local, de faire œuvre de pédagogie, de contacter les élus et de leur expliquer l'intérêt de la démarche pour le territoire.

L'Agenda 21 du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées concerne la période 2007-2013, et un tiers des 79 actions inscrites sont déjà en cours de réalisation. Derrière chacune de ces actions, il faudra encore faire un travail de pédagogie pour que l'ensemble des 115 élus se saisisse de l'Agenda. Il faut aussi sensibiliser la population locale à l'intérêt de l'investissement de la commune dans un processus de développement durable.

2ème mission : Mettre en place ce projet de territoire au travers du contrat de pays

C'est le moment de la mise en place du contrat de pays. C'est un contrat signé entre le Pays et les partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional et Conseil Général), qui permet de financer des projets sur de grandes thématiques, telles que le développement économique, touristique, le cadre de vie, les services, etc. L'agent de développement local est là pour informer les élus sur les possibilités de financement, pour aider à définir les projets, monter les dossiers et élaborer un plan de financement. En fait, le Pays est un intermédiaire entre un projet et l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général. C'est lui qui prend en charge sa réalisation et son suivi.

3ème mission : Conduire des projets et des études à l'échelle du Pays

C'est la phase de réalisation des ambitions de la Charte de Pays. Florian Sicard a développé l'exemple d'un projet en cours de réalisation dans le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées : le projet Zéro Phyto. Il consiste à accompagner les communes dans la réduction voire la suppression des pesticides dans l'entretien des espaces publics (rues, parcs etc.). Utilisés également par les agriculteurs, ces pesticides finissent dans l'air ou les nappes phréatiques et cette pollution est un enjeu en termes de santé publique. L'Ariège est un département déjà touché par la contamination des eaux aux pesticides et nitrates, et le

problème commence à être pris en charge. Le projet Zéro Phyto comporte quatre types d'actions :

- La sensibilisation des élus et des agents techniques municipaux. Pour cela, l'agent de développement local doit connaître parfaitement le sujet et rédiger des documents synthétiques. L'avantage d'être géographe c'est que l'on est généraliste, mais il faut aussi savoir se focaliser sur certaines connaissances et mener des recherches approfondies, comme ici sur les produits phytosanitaires. Lors des réunions d'information des agents techniques, Florian Sicard privilégie le partage d'expériences, un moyen efficace de convaincre au travers de réalisations concrètes.
- Mettre en œuvre un programme de formation pour les agents techniques (en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
- Accompagner les communes dans la mise en place d'un plan de désherbage, et développer de nouvelles méthodes évitant l'utilisation de pesticides.
- Mener des actions de communication auprès du grand public avec des réunions, des plaquettes, des expositions etc. Florian Sicard insiste sur l'intérêt de valoriser le travail fourni par la commune et sur l'exemple qu'elle peut donner à la population.

4ème mission : Favoriser la participation de la société civile

Le Pays implique la création d'un conseil de développement qui est une instance composée de représentants du territoire qui émettent des avis sur les projets des collectivités. L'agent de développement local organise les réunions et accompagne ce conseil. Il fait aussi le lien entre ce dernier et les élus.

III. L'avenir des Pays

Les Pays risquent de ne bientôt plus exister. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un contexte de multiplication des échelles de prise de décision, où les Pays peinent à trouver leur place. Entre les communes, communautés de communes, syndicats d'intercommunalité, parcs naturels régionaux, conseils généraux, régionaux etc., les élus ne s'y retrouvent plus. Face à un tel empilement, l'Etat réfléchit à une simplification des échelles de prise de décision, or le Pays est une unité qui n'est pas toujours très effective.

Les Pays souffrent d'un manque de cadre législatif. Si c'est une unité d'action, l'Etat n'a pas défini clairement son statut ni les compétences qu'il peut prendre en charge. Leur fonctionnement n'est pas non plus bien défini, on ne sait pas s'il doit être public (gestion par des syndicats d'intercommunalité), privé (gestion par des associations qui travaillent sur le développement local) ou les deux. A l'inverse, ces carences peuvent être considérées comme des atouts puisque cette structure est au final très flexible et peut s'adapter aux spécificités du local.

Néanmoins, de par leur manque de clarté, les Pays sont parfois des périmètres où peu d'actions sont réellement perceptibles. Leur avenir est incertain puisqu'ils pourraient être délaissés en faveur d'un renforcement de l'intercommunalité qui se base sur le volontariat et serait donc plus susceptible de produire des actions concertées. En effet, si les Pays cherchent à définir un périmètre cohérent sur le plan des conditions « naturelles », culturelles et

économiques, ils doivent créer une volonté de travailler ensemble qui ne préexiste pas toujours.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet des Deuxièmes États Généraux des Pays qui se sont déroulés à Caen, les 27 et 28 Octobre 2008. Des vidéos réalisées à cette occasion résument les positions de différents acteurs quant à l'avenir des Pays.

<http://egp2008.org>

IV. Les compétences de l'agent de développement local

Florian Sicard nous a résumé, à la fin de sa présentation, les qualités que requiert son métier. Il n'y a pas de miracle, comme beaucoup de choses elles s'apprennent, mais pour être agent de développement local il faut avant tout aimer le relationnel. Si le travail de terrain n'est pas très important, il travaille beaucoup plus avec les acteurs de l'aménagement.

Savoirs	<p>Connaître le fonctionnement des collectivités locales, les compétences respectives.</p> <p>Les géographes sont généralistes mais on peut avoir un ou deux domaines de prédilection. On peut même être chargé de mission dans des Chambres consulaires, et donc être très spécialisé.</p> <p>Avoir quelques connaissances sur le fonctionnement des marchés publics et si possible un peu de droit.</p>
Savoir-faire	<p>Savoir s'adapter, aux situations, aux personnes.</p> <p>Savoir faire des recherches : on peut avoir à travailler sur des questions très précises comme les produits phytosanitaires. Il faut donc être efficace dans la recherche d'informations.</p> <p>Avoir des capacités de synthèse : les élus ne peuvent pas vous accorder beaucoup de temps, il faut donc savoir rédiger des comptes rendus, des documents préparatoires, des notes de synthèse etc.</p> <p>Etre pédagogue : savoir expliquer et adapter son discours.</p> <p>Savoir manager : coordonner l'action de plusieurs personnes.</p> <p>Etre organisé : on peut travailler sur plusieurs projets en même temps, comme par exemple sur la mise en place d'un Pays et d'un Agenda 21. Il faut donc partager son temps et tenir les échéances.</p>
Savoir-être	<p>Entretenir de bonnes relations avec les élus : comprendre son rôle et sa position, s'adapter aux élus. Ce sont des personnes parfois compliquées, qui ont un raisonnement politique, parfois irrationnel. De très bons dossiers peuvent être refusés sans raison. Il faut donc du temps pour savoir gérer les relations avec ces élus et accepter le fait que l'on fasse un travail de technicien. Au final, c'est l' élu qui prend la décision.</p> <p>Avoir des aptitudes relationnelles : savoir écouter les autres et expliquer sa position.</p> <p>Etre autonome tout en sachant travailler en équipe.</p> <p>Etre dynamique, faire des propositions.</p> <p>Etre disponible : les heures de travail sont rallongées puisqu'il faut être présent à des réunions qui se déroulent souvent en fin de journée ou début de soirée.</p>

Compte rendu établi par Ambre Girou, tutrice DAAP.